

N°DCA-2023-011

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
15
- Pouvoir :
1
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SDIS DE LA SEINE-MARITIME, LA COMMUNE DE
DUCLAIR, LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-
MARITIME – RECONSTRUCTION DU CIS DUCLAIR
CIS DE TYPE C**

Le 09 mars 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Pierre AUBRY, Jean-Michel MAUGER.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Commandant Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Pascal VION, Sous-Préfet de Dieppe, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoir :

Monsieur Olivier BUREAUX à Monsieur Gérard COLIN.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Louisa COUPPEY, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée.
MM. Olivier BUREAUX, Guillaume COUTEY - représenté, Julien DEMAZURE, Florent SAINT-MARTIN, le Capitaine Nicolas VACLE - représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le Comité de pilotage du 04 mai 2021 traitant notamment du schéma immobilier des centres d'incendies et de secours du territoire de la Métropole Rouen Normandie*
- *la délibération DCA-2022-004 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) en date du 24 février 2022 portant sur la convention de partenariat entre le Sdis 76, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Cis du territoire*
- *la délibération DCA-2022-034 du 02 juin 2022 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer la convention de financement entre le Sdis 76, la commune de Duclair, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime.*

*

* *

Dans le cadre du partenariat entre la Métropole de Rouen Normandie, le Département et le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) relatif à l'évolution du maillage des Centres d'incendie et de secours (Cis) sur le territoire de la Métropole rouennaise, le Conseil d'administration avait autorisé la signature de la convention de financement concernant la reconstruction du Cis de Duclair, identifié comme étant un Cis de type A.

Cependant, dans le cadre des travaux relatifs au Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr), il est apparu nécessaire de faire évoluer le dimensionnement du projet pour accueillir à terme une garde de 12 heures, soit un Cis de type C.

Ce nouveau dimensionnement impacte nécessairement le montant de l'opération et la convention de financement. Le projet global connaît ainsi une augmentation de l'ordre de 640 000 €.

Aussi, il convient d'annuler la délibération DCA-2022-0034 du 2 juin dernier qui autorisait la signature de la convention sur la base du projet initial.

Parallèlement, un nouveau projet de convention de financement, joint en annexe, est élaboré pour tenir compte du nouveau dimensionnement du centre et de l'enveloppe financière associée.

Aussi, il vous est demandé :

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de financement entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, la Commune de Duclair, la Métropole de Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230309-DCA-2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Affichage : 14/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER